

*Initiatives parlementaires*

• (1320)

Le conseil termine sur ces mots: «Nous demandons instamment au gouvernement fédéral de revoir sa décision.»

Quant à la deuxième remarque du secrétaire parlementaire, je crois que cet organisme a fait son travail en matière de promotion. En effet, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est fort connu au Canada et dans le monde. Une partie de sa clientèle demeure à l'étranger. Il jouit d'une excellente réputation en Europe et aux États-Unis.

Le secrétaire parlementaire du ministre du Travail a eu tort de prétendre que le Centre n'a peut-être pas fait, et de loin, ce qu'il aurait dû faire pour promouvoir ses services parce qu'il n'avait pas à se préoccuper d'obtenir des fonds. C'est tout simplement faux.

Je crois que sans une source de financement assurée, le Centre devra concentrer tous ses efforts à recueillir des fonds au lieu de s'intéresser avant tout à protéger la vie des travailleurs. Ce serait une véritable tragédie qu'on peut éviter.

En terminant, je rappelle au gouvernement que la ligne de conduite la plus prudente serait de continuer de le financer intégralement. Somme toute, la santé et la sécurité des travailleurs canadiens et les coûts humains et financiers que cet organisme nous fait épargner sont de loin plus importants que le montant du financement qu'il reçoit actuellement du gouvernement fédéral.

[Français]

**M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonnette):** Madame la Présidente, mesdames et messieurs les députés, je tiens à vous assurer que le CCHST continuera d'être une source utile, impartiale et financièrement viable de renseignements sur la santé et la sécurité du travail au Canada. Je souhaite également préciser aux députés que la décision du gouvernement en ce qui concerne le financement d'un CCHST ne constitue pas une tentative de privatisation du Centre, ce qui aurait pour effet de détruire ce partenariat tripartite unique et la nature impartiale des produits du CCHST.

La décision du gouvernement a tout simplement pour objet de permettre au CCHST de s'autofinancer davantage en recouvrant une plus grande partie de ses coûts de production.

J'aimerais préciser clairement à ce que le député de Hamilton-Ouest (M. Keyes) a affirmé, personne ne propose de faire payer au travailleur des droits pour ces renseignements essentiels sur la santé et la sécurité au travail, ni de faire payer les renseignements que demandent les personnes qui font appel aux lignes téléphoni-

ques sans frais. Le CCHST continuera d'appliquer sa politique de liberté d'accès à l'information. Le principe du recouvrement des coûts consiste simplement à récupérer les coûts de mise en forme, de traitement et de distribution de l'information, et non le coût de l'information même.

Il est donc essentiel que les particuliers, syndicats et petites entreprises aient facilement accès à des renseignements peu coûteux sur les moyens nécessaires pour protéger leur santé et leur sécurité.

Le CCHST est le lieu de convergence de la coopération tripartite, de l'innovation et du partage efficace de l'information depuis sa création en 1978. Il constitue un élément essentiel et unique du système d'information national mis au point par les Canadiens pour protéger la vie et la santé des travailleurs et appuyer une économie forte grâce au partenariat.

En raison de l'évolution démographique et, par conséquent, de la pénurie de nouveaux travailleurs et de travailleurs spécialisés dans certaines régions, certaines sociétés se livrent une concurrence de plus en plus vive pour attirer les meilleurs travailleurs en accordant de l'importance à des facteurs comme les milieux de travail de haute qualité, y compris la santé et la sécurité. Les changements sociaux, dont les changements d'attitude vers l'environnement, rendent les employeurs plus conscients de leurs responsabilités sociales, y compris celles qui se rapportent à la santé et au bien-être de leurs employés.

Je crois fermement que l'énergie et les efforts consacrés à modifier la décision du gouvernement et à condamner la disparition du CCHST devraient plutôt servir à trouver des moyens constructifs de le financer.

Vu la situation actuelle de l'économie au Canada, il est impérieux de réduire les déficits de l'État et d'augmenter la productivité et l'efficacité. En outre, la décision de livrer concurrence à l'échelle internationale met en lumière et favorise l'accroissement de la productivité et de l'efficacité. Tous les niveaux de gouvernement du Canada jugent nécessaire de réduire certains de leurs services et programmes.

En avril 1989, le gouvernement a décidé que le CCHST devrait s'autofinancer davantage au cours des trois prochaines années en ce qui a trait aux services d'information assurés à ses clients. Il a pris cette décision en raison des compressions budgétaires auxquelles le gouvernement fait face, mais également à cause de l'apparente maturité financière du CCHST. Au cours des dernières années, le Centre a recouvré une partie de ses coûts de production, mais par suite de cette décision, il devra élargir sa base de recouvrement des coûts. Selon la décision du gouvernement, seuls les coûts de mise en